

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 oct. 2018

Date d'édition: 16 juin 2020

Version: 6

Page 1/12



V-SURE PREMIUM RELEASE AGENT

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

V-SURE PREMIUM RELEASE AGENT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

Usages déconseillés:

Secteur d'utilisation [SU]

SU 21: Utilisations par des consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Vosschemie Benelux bvba

Mechelsesteenweg 303

B-2500 Lier

Tel: +32 (0)3 489 28 28

Fax: +32 (0)3 488 19 27

mailto: info@vosschemie-benelux.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Nederland: NVIC: +31 (0)30 274 88 88
België: Antigifcentrum: +32 (0)70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 3</i>)	H226: Liquide et vapeurs inflammables.	
Danger par aspiration (<i>Asp. Tox. 1</i>)	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 2</i>)	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS02
Flamme



GHS08
Danger pour la santé



GHS09
Environnement

Mention d'avertissement: Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 oct. 2018

Date d'édition: 16 juin 2020

Version: 6



Page 2/12

V-SURE PREMIUM RELEASE AGENT

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Kohlenwasserstoffe, C11-C14, n-Alkane, Isoalkane, zyklische Verbindungen, <2% Aromaten;
Kohlenwasserstoffe, C10-C12, Isoalkane, <2% Aromaten; Kohlenwasserstoffe, C15-C20, n-Alkane,
Isoalkane, Cycloalkane, < 0,03% Aromaten

Consignes en cas de risques physiques

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Consignes en cas de risques pour la santé

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P331 NE PAS faire vomir.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description:

Mélange des matériaux suivants ou des substances dangereuses.

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
N°CE: 926-141-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456620-43-0000	Kohlenwasserstoffe, C11-C14, n-Alkane, Isoalkane, zyklische Verbindungen, <2% Aromaten Asp. Tox. 1 Danger H304-EUH066	19 - 32 pds %
N°CE: 923-037-2 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471991-29-0000	Kohlenwasserstoffe, C10-C12, Isoalkane, <2% Aromaten Aquatic Chronic 2, Asp. Tox. 1, Flam. Liq. 3 Danger H226-H304-H411-EUH066	19 - 32 pds %
n°CAS: 112-34-5 N°CE: 203-961-6	Eye Irrit. 2 Attention H319	4 - 8 pds %
N°CE: 934-956-3 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119827000-58-0000	Kohlenwasserstoffe, C15-C20, n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, < 0,03% Aromaten Asp. Tox. 1 Danger H304	1 - 2 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 oct. 2018

Date d'édition: 16 juin 2020

Version: 6

Page 3/12



V-SURE PREMIUM RELEASE AGENT

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

Consulter un médecin en cas de malaise. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pneumonie Oedème pulmonaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

ABC-poudre, Extincteur à sec, Eau en aérosol

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:

Dioxyde de carbone (CO₂)

Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 oct. 2018

Date d'édition: 16 juin 2020

Version: 6



Page 4/12

V-SURE PREMIUM RELEASE AGENT

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection incendie:

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Informations sur l'entreposage commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage: 3 - Matières liquides inflammables

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 oct. 2018

Date d'édition: 16 juin 2020

Version: 6



Page 5/12

V-SURE PREMIUM RELEASE AGENT

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
BE	n°CAS: 112-34-5	① 10 ppm (67,5 mg/m ³) ② 15 ppm (101,2 mg/m ³)
CZ	n°CAS: 112-34-5	① 10,57 ppm (70 mg/m ³) ② 15,1 ppm (100 mg/m ³)
NO	n°CAS: 112-34-5	① 10 ppm (68 mg/m ³)
IE	n°CAS: 112-34-5	① 10 ppm (67,5 mg/m ³) ② 15 ppm (101,2 mg/m ³) ⑤ IOELV
FI	n°CAS: 112-34-5	① 10 ppm (68 mg/m ³)
DK	n°CAS: 112-34-5	① 10 ppm (68 mg/m ³)
LT	n°CAS: 112-34-5	① 10 ppm (67,5 mg/m ³) ② 15 ppm (101,2 mg/m ³) ⑤
SE	n°CAS: 112-34-5	① 10 ppm (68 mg/m ³) ② 15 ppm (101 mg/m ³)
NPEL (SK)	n°CAS: 112-34-5	① 10 ppm (67,5 mg/m ³) ② 15 ppm (101,2 mg/m ³)
WEL (GB)	n°CAS: 112-34-5	① 10 ppm (67,5 mg/m ³) ② 15 ppm (101,2 mg/m ³)
VRI (FR)	n°CAS: 112-34-5	① 10 ppm (67,5 mg/m ³) ② 15 ppm (101,2 mg/m ³) ⑤ réglementaire indicative
MAK (AT)	n°CAS: 112-34-5	② 15 ppm (101,2 mg/m ³) ⑤ (max. 4x15 min./Schicht)
TRGS 900 (DE)	n°CAS: 112-34-5	① 10 ppm (67 mg/m ³) ② 15 ppm (100,5 mg/m ³) ⑤ (Aerosol und Dampf)
HU	n°CAS: 112-34-5	① 67,5 mg/m ³ ② 101,2 mg/m ³
BG	n°CAS: 112-34-5	① 10 ppm (67,5 mg/m ³) ② 15 ppm (101,2 mg/m ³)
HR	n°CAS: 112-34-5	① 10 ppm (67,5 mg/m ³) ② 15 ppm (101,2 mg/m ³)
EE	n°CAS: 112-34-5	① 10 ppm (67,5 mg/m ³) ⑤ (2-(2-butoksüetoksü)etanool)
ES	n°CAS: 112-34-5	① 10 ppm (67,5 mg/m ³) ② 15 ppm (101,2 mg/m ³) ⑤ VLI,r

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 oct. 2018

Date d'édition: 16 juin 2020

Version: 6



Page 6/12

V-SURE PREMIUM RELEASE AGENT

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
LV	n°CAS: 112-34-5	① 10 ppm (67,5 mg/m ³) ② 15 ppm (101,2 mg/m ³)
RO	n°CAS: 112-34-5	① 10 ppm (67,5 mg/m ³) ② 15 ppm (101,2 mg/m ³)
IOELV (EU)	n°CAS: 112-34-5	① 10 ppm (67,5 mg/m ³) ② 15 ppm (101,2 mg/m ³)
SI	n°CAS: 112-34-5	① 10 ppm (67,5 mg/m ³) ② 15 ppm (101,2 mg/m ³)
IS	n°CAS: 112-34-5	① 10 ppm (67,5 mg/m ³) ② 15 ppm (101,2 mg/m ³)
CH	n°CAS: 112-34-5	① 10 ppm (67 mg/m ³) ② 15 ppm (101 mg/m ³)
MAK (AT)	n°CAS: 112-34-5	① 10 ppm (67,5 mg/m ³)
GR	n°CAS: 112-34-5	① 10 ppm (67,5 mg/m ³) ② 15 ppm (101,2 mg/m ³)
NL	n°CAS: 112-34-5	① 50 mg/m ³ ② 100 mg/m ³ ⑤ (kan door de huid in het lichaam worden opgenomen)
ACGIH (US)	n°CAS: 112-34-5	① 10 ppm (67,5 mg/m ³) ⑤ (inhalable fraction and vapor)
KR	n°CAS: 112-34-5	① 10 ppm
TR	n°CAS: 112-34-5	① 10 ppm (67,5 mg/m ³) ② 15 ppm (101,2 mg/m ³)
PL	n°CAS: 112-34-5	① 67 mg/m ³ ② 100 mg/m ³
RU	n°CAS: 112-34-5	③ 10 mg/m ³
TRGS 900 (DE)	Destillate (Erdoel), mit Wasse rstoff behandelte leichte n°CAS: 64742-47-8	① 300 mg/m ³ ② 600 mg/m ³ ⑤ (C9-C14 Aliphaten)
VLA (FR)	Destillate (Erdoel), mit Wasse rstoff behandelte leichte n°CAS: 64742-47-8	① 1 000 mg/m ³ ② 1 500 mg/m ³ ⑤ (hydrocarbures C9-C12)
NO	Destillate (Erdoel), mit Wasse rstoff behandelte leichte n°CAS: 64742-47-8	① 50 ppm (275 mg/m ³) ⑤ (White Spirit (aromatinnhold < 22 %))
DFG (DE)	Destillate (Erdoel), mit Wasse rstoff behandelte leichte n°CAS: 64742-47-8	① 5 mg/m ³ ② 20 mg/m ³ ⑤ (Aerosol, alveolengängige Fraktion)
MAK (AT)	Destillate (Erdoel), mit Wasse rstoff behandelte leichte n°CAS: 64742-47-8	① 200 mL/m ³ ② 400 mL/m ³ ⑤ (für Kohlenwasserstoffgemische mit einem Gehalt an aro matischen Kohlenwasserstoffen von weniger als 1 %, an n- Hexan von weniger als 5 % und an Cyclo-/isohexanen von wen iger als 25 %)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 oct. 2018

Date d'édition: 16 juin 2020

Version: 6



Page 7/12

V-SURE PREMIUM RELEASE AGENT

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
MAK (AT)	Destillate (Erdoel), mit Wasse rstoff behandelte leichte n°CAS: 64742-47-8	① 170 mL/m ³ ② 340 mL/m ³ ⑤ (für Kohlenwasserstoffgemische mit einem Gehalt an aromatischen Kohlenwasserstoffen von weniger als 1 %, an n-Hexan von weniger als 5 % und an Cyclo-/Isohexanen von 25 % oder mehr)
WEL (GB)	Destillate (Erdoel), mit Wasse rstoff behandelte leichte n°CAS: 64742-47-8	① 1 200 mg/m ³ ⑤ (> or = C7, Normal and branched chain alkanes)
WEL (GB)	Destillate (Erdoel), mit Wasse rstoff behandelte leichte n°CAS: 64742-47-8	① 800 mg/m ³ ⑤ (> or = C7, Cycloalkanes)
DFG (DE)	Destillate (Erdoel), mit Wasse rstoff behandelte leichte n°CAS: 64742-47-8	① 50 ppm (350 mg/m ³) ② 100 ppm (700 mg/m ³) ⑤ (Dampf)
RU	Destillate (Erdoel), mit Wasse rstoff behandelte leichte n°CAS: 64742-47-8	① 100 mg/m ³ ③ 300 mg/m ³
CH	Destillate (Erdoel), mit Wasse rstoff behandelte leichte n°CAS: 64742-47-8	① 50 ppm (350 mg/m ³) ② 100 ppm (700 mg/m ³) ⑤ (Dampf)
SI	Destillate (Erdoel), mit Wasse rstoff behandelte leichte n°CAS: 64742-47-8	① 700 mg/m ³
RO	Destillate (Erdoel), mit Wasse rstoff behandelte leichte n°CAS: 64742-47-8	① 700 mg/m ³ ② 1 000 mg/m ³

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)
Temps de pénétration (durée maximale de port) min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection respiratoire:

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 oct. 2018

Date d'édition: 16 juin 2020

Version: 6

Page 8/12



V-SURE PREMIUM RELEASE AGENT

8.3. Indications diverses

EG-Nr.: 926-141-6 (früher zugeordnete CAS-Nr.: 64742-47-8)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: Liquide

Couleur: blanchâtre

Odeur: caractéristique

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	<i>non déterminé</i>			
Point de fusion	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	78 - 113 °C			
Température de décomposition	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	> 30 °C			
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'auto-inflammabilité	> 200 °C			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	0,8 - 7,7 Vol-%			
Pression de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	0,8 - 0,82 g/cm ³	20 °C		
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau	<i>non déterminé</i>			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>			

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables. Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Comburant, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 oct. 2018

Date d'édition: 16 juin 2020

Version: 6

Page 9/12



V-SURE PREMIUM RELEASE AGENT

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
	Kohlenwasserstoffe, C11-C14, n-Alkane, Isoalkane, zyklische Verbindungen, <2% Aromaten	DL50 par voie orale: >5 000 mg/kg LC50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): >5 000 mg/m ³ DL50 dermique: >5 000 mg/kg
	Kohlenwasserstoffe, C10-C12, Isoalkane, <2% Aromaten	DL50 par voie orale: 5 000 mg/kg (Ratte) OECD 401 DL50 dermique: 5 000 mg/kg (Kaninchen) OECD 402 LC50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 5 000 mg/l 8 h (Rat)
112-34-5		DL50 par voie orale: 3 384 mg/kg (Ratte) DL50 dermique: 2 700 mg/kg (Kaninchen)
	Kohlenwasserstoffe, C15-C20, n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, < 0,03% Aromaten	DL50 par voie orale: >5 000 mg/kg (Rat) DL50 dermique: >3 160 mg/kg (Lapin) LC50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz): >5 266 mg/m ³ 4 h (Rat)
64742-47-8	Destillate (Erdoel), mit Wasserstoff behandelte leichte	DL50 par voie orale: >2 000 mg/kg (Rat) DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Lapin) LC50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): >5 mg/l 4 h (Rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Aucune indication relative à la mutagenicité des gamètes sur l'homme disponible.

Cancerogénité:

Aucune indication quant à la carcinogénité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction:

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
	Kohlenwasserstoffe, C11-C14, n-Alkane, Isoalkane, zyklische Verbindungen, <2% Aromaten	EC50: >1000 mg/l 2 d (poisson)
112-34-5		LC50: 1300 mg/l 4 d (poisson, Lepomis macrochirus) EC50: 2850 mg/l 1 d (crustacés, Daphnia) DIN 38412

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 oct. 2018

Date d'édition: 16 juin 2020

Version: 6

Page 10/12



V-SURE PREMIUM RELEASE AGENT

Toxicité aquatique:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité terrestre:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

n°CAS	Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
	Kohlenwasserstoffe, C11-C14, n-Alkane, Isoalkane, zyklische Verbindungen, <2% Aromaten	Oui, rapide	
	Kohlenwasserstoffe, C10-C12, Isoalkane, <2% Aromaten	Oui, rapide	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

n°CAS	Nom de la substance	Log Kow	Facteur de bioconcentration (FBC)
	Kohlenwasserstoffe, C10-C12, Isoalkane, <2% Aromaten	4	

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
	Kohlenwasserstoffe, C11-C14, n-Alkane, Isoalkane, zyklische Verbindungen, <2% Aromaten	—
	Kohlenwasserstoffe, C10-C12, Isoalkane, <2% Aromaten	—
112-34-5		—
	Kohlenwasserstoffe, C15-C20, n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, < 0,03% Aromaten	—
64742-47-8	Destillate (Erdoel), mit Wasserstoff behandelte leichte	—

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)
14.1. N° UN		
UN 1993	UN 1993	UN 1993

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 oct. 2018

Date d'édition: 16 juin 2020

Version: 6

Page 11/12



V-SURE PREMIUM RELEASE AGENT

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. ((Iso- und Cycloalkane (C10-C11)))	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. ((Iso- und Cycloalkane (C10-C11)))	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. ((Iso- und Cycloalkane (C10-C11)))	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 3	 3	 3	
14.4. Groupe d'emballage			
III	III	III	
14.5. Dangers pour l'environnement			
		 POLLUANT MARINE	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: Quantités exceptées (EQ): Danger n° (code Kemler): Code de classification: F1 Remarque:	Dispositions particulières: Quantités exceptées (EQ): Code de classification: F1 Remarque:	Dispositions particulières: Quantités exceptées (EQ): Numéro EmS: F-E, ; S-D Remarque:	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

 [DE] Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

22 JArbSchG.

Classe risque aquatique (WGK)

WGK:

1 - schwach wassergefährdend

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 oct. 2018

Date d'édition: 16 juin 2020

Version: 6

Page 12/12



V-SURE PREMIUM RELEASE AGENT

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 3</i>)	H226: Liquide et vapeurs inflammables.	
Danger par aspiration (<i>Asp. Tox. 1</i>)	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 2</i>)	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.